



Réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale du 4 mars 2016 – Bilan du vote des amendements et de l'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale

Quelques jours après la réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), qui s'est tenue le vendredi 4 mars à la Préfecture de Haute-Savoie, l'Association départementale des maires dresse aujourd'hui un bref bilan des résultats issus du vote des différents amendements déposés par les membres de la CDCI. Pour être adoptés, les amendements devaient recueillir les voix favorables de la majorité des 2/3 des membres de la CDCI (**soit 30 voix**).

FUSIONS D'INTERCOMMUNALITES (A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017) :

-Création d'une communauté d'agglomération englobant la ville de Thonon-les-Bains, la communauté de communes des Collines du Léman et la communauté de communes du Bas Chablais : 41 voix pour et 3 voix contre (amendement adopté).

-Elargissement de la communauté d'agglomération d'Annecy (C2A) à quatre communautés de communes : la communauté de communes du Pays de Fillière, de la Tournette, de la Rive Gauche du Lac d'Annecy et du Pays d'Alby. Les deux amendements déposés, tendant à maintenir l'indépendance de la communauté de communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA) et à regrouper les intercommunalités de Rumilly et du Pays d'Alby ont en effet été rejetés :

-L'amendement tendant à laisser la CCRGLA en dehors de l'agglomération d'Annecy est rejeté avec **16 voix pour, 26 voix contre et 2 votes blanc**.

-L'amendement pour la fusion de la communauté de communes du Pays d'Alby avec la communauté de communes du canton de Rumilly (C3R) est également rejeté avec **21 voix pour et 23 voix contre**.

A noter que l'amendement tendant à élargir le périmètre de la C2A à sept communautés de communes (CC de la Tournette, CC du Pays de Faverges, CCRGLA, CC du Pays d'Alby, CC du Canton de Rumilly, CC Fier et Usse et CC du Pays de Fillière) a été rejeté avec **13 voix pour, 30 voix contre et 1 blanc**.

-Fusion des communautés de communes du Pays de Seyssel, de la Semine et du Val des Usse. L'amendement tendant à reporter la fusion de ces trois communautés au 1^{er} janvier 2018 (au lieu du 1^{er} janvier 2017) a été considéré comme **irrecevable**.

-Fusion de la communauté de communes du Pays d'Evian et de la communauté de communes de la Vallée d'Abondance : aucun amendement n'a remis en cause ce projet inscrit au projet de schéma départemental de coopération intercommunale voté le 4 mars dernier.

LA HAUTE-SAVOIE COMPTERA DONC, DES LE 1^{ER} JANVIER 2017, TROIS COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION ET 18 COMMUNAUTES DE COMMUNES, SOIT 21 EPCI A FISCALITE PROPRE, CONTRE 29 AUJOURD'HUI.

RATTACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE TALLOIRES-MONTMIN A UN EPCI A FISCALITE PROPRE

La demande de rattachement de la commune nouvelle de Talloires-Montmin à la communauté de communes du Pays de Faverges (communauté de communes des Sources du Lac d'Annecy), comme le souhaitaient les élus de la commune et de la communauté concernés, a été rejetée à deux voix près avec **28 voix pour et 16 voix contre**. L'intégration à la Communauté de Communes de la Tournette est donc actée.

POLES METROPOLITAINS :

L'amendement tendant à reconnaître la démarche de métropolisation du Genevois français et la création d'un pôle métropolitain sur l'ARC est rejeté à 2 voix près, avec **28 voix pour et 16 voix contre**.

Il en va de même de l'amendement visant à créer un pôle métropolitain sur le secteur de Rumilly/Annecy/Aix/Chambéry, qui est rejeté avec **23 voix pour, 18 voix contre et 3 blancs**.

AMENDEMENTS CONCERNANT DES SYNDICATS

-L'amendement tendant au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) est adopté, avec **30 voix pour et 14 voix contre**.

-Le maintien du syndicat des eaux de Bellefontaine (exclusion du périmètre de la fusion des 4 syndicats d'eau: syndicat des Lanches, de la Veise, du SIUPEG et syndicat Bellefontaine) est adopté, avec **42 voix pour et 2 voix contre**.

-Le report de la fusion des syndicats des Moises et des Voirons est également adopté avec **42 voix pour et 2 voix contre**.

Face à ces résultats, qui ne recueillent pas l'approbation de tous les élus des territoires concernés, l'Association des Maires de Haute-Savoie n'a pas souhaité réagir à chaud. S'il ne s'agit pas pour l'Adm74 de remettre en cause la légitimité des votes des membres de la CDCI, elle ne peut aujourd'hui que regretter que les choix des territoires n'aient pas tous été entendus, dans un contexte économique et budgétaire où il est plus que jamais nécessaire de permettre l'installation des futures unions, dans un climat apaisé, pour construire l'avenir du département, en attendant d'autres mouvements à venir en termes d'intercommunalité et de fusion de communes.